



Les fichiers : usurpation d'identité et incidents de paiement



SOMMAIRE

I. Usurpation d'identité, qu'est-ce que c'est ?

II. Les conséquences possibles

III. Que faire ?

IV. Comment prévenir ?



I. Usurpation d'identité, qu'est-ce que c'est ?



Fait de prendre l'identité (nom, prénom(s), date et lieu de naissance) d'une autre personne, dans le but de commettre des actions frauduleuses.

Exemple :

Mon identité a été utilisée pour ouvrir un compte ou contracter un crédit



II. Conséquences possibles



Je suis sollicité pour rembourser un crédit que je n'ai pas contracté



Je me retrouve inscrit dans les fichiers de la Banque de France par un établissement de crédit



Mon compte est bloqué ou son fonctionnement est modifié (carte bancaire désactivée, découvert supprimé...)



Je sollicite un établissement pour une prestation qui m'est refusée (demande de prêt, renouvellement de carte....)

III. Que faire ?



Déposer plainte pour usurpation d'identité et ouverture frauduleuse de compte(s) et/ou de crédit(s)



Contacteur l'établissement qui m'a sollicité en lui adressant la copie du PV ou tout autre document nécessaire



Contacteur mon gestionnaire de compte



Je consulte le fichier national des comptes bancaires FICOBA auprès de la CNIL pour savoir si un compte a été ouvert à mon nom à mon insu :

<https://www.cnil.fr/fr/demander-une-verification-sur-le-ficoba>

CNIL – 3 place de Fontenoy – 75007 PARIS



Vérifier ma situation auprès d'une unité de la Banque de France : Je ne suis pas fiché / Je suis fiché

III. Que faire ?

Je ne suis pas inscrit dans les fichiers gérés par la Banque de France



Pas de possibilité d'inscription préventive à la Banque de France, seuls les incidents de paiement sont déclarés dans les fichiers.

Vérifier régulièrement (par exemple, 1 fois par mois) ma situation auprès de la Banque de France

III. Que faire ?

Je suis inscrit dans les fichiers gérés par la Banque de France



J'adresse un dossier à la Banque de France avec :

- Lettre signée citant les établissements ayant déclaré un incident me concernant alors que je n'ai pas ouvert de compte chez eux ou obtenu un crédit de leur part
- Copie du PV de dépôt de plainte pour usurpation
- Éventuellement, la déclaration de vol ou de perte des documents d'identité
- Copie d'une pièce d'identité

Lors du traitement du dossier :

- Dès qu'un établissement reconnaît l'usurpation d'identité, la Banque de France l'indique dans les fichiers concernés
- La Banque de France peut (sous conditions), délivrer un document pouvant m'aider dans mes démarches bancaires



IV. Comment prévenir ?



Je suis attentif à mes documents personnels

Je fais attention à ce que je mets à la poubelle

Je limite les envois par courrier ou internet de mes données personnelles. Si je dois le faire je rajoute une mention spécifiant l'usage du document

Je ne laisse pas mes originaux de pièce d'identité à un tiers

Je sécurise mes espaces de stockage informatiques

Je ne laisse pas trainer mes documents personnels (physique ou sur support informatique) que cela soit dans des lieux publics ou privés (domicile, voiture...)

IV. Comment prévenir ?



J'évite de communiquer mes données personnelles par téléphone, internet, réseaux sociaux

Je surveille régulièrement mes comptes pour détecter toute anomalie

En cas de perte ou de vol de mes papiers d'identité, je fais une déclaration immédiatement auprès des services de police ou de gendarmerie



Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière



mesquestionsdargent.fr

Rubrique

Intervenants sociaux et PCB



Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière



- BUDGET
- COMPTES-MOYENS DE PAIEMENT
- ASSURANCE
- ÉPARGNE ET PLACEMENTS
- RETRAITE
- FINANCER UN PROJET
- FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS
- ARNAQUES
- PERTE D'AUTONOMIE
- JEUNES
- INTERVENANTS SOCIAUX ET PCB**
- ENSEIGNANTS



- Point conseil budget > Difficultés budgétaires : la maîtrise des dépenses >
- Difficultés budgétaires : les aides à solliciter > Maitrise de l'endettement et surendettement >
- Inclusion financière > Réclamations >**
- Sessions de sensibilisation et supports >





TOUS PUBLICS

Mes questions d'argent
Le jeu

Le jeu Mes questions d'argent

[Le jeu Mes questions d'argent](#) est conçu par catégories d'âge :

8 – 11 ans

12 – 15 ans

16 – 25 ans

26 – 45 ans

+ 45 ans

Chacun peut approfondir ses connaissances sur 5 thèmes :

Achats/
Dépenses

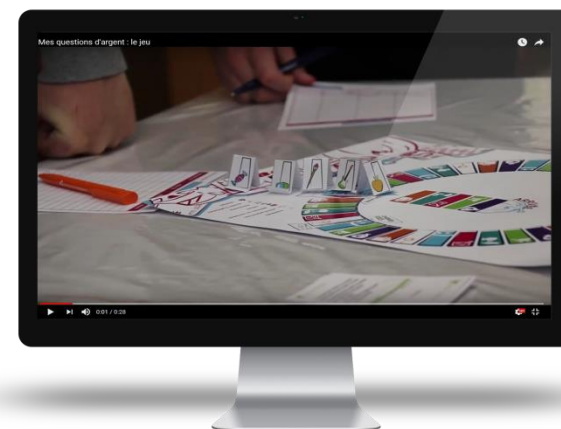
Budget

Crédit

Moyens
de
paiement

Assurance

Voir la vidéo sur Youtube



Mon cahier financier



Ce cahier regorge d'activités ludiques et pédagogiques regroupées à travers trois thématiques :



Français



Mathématiques



Culture générale

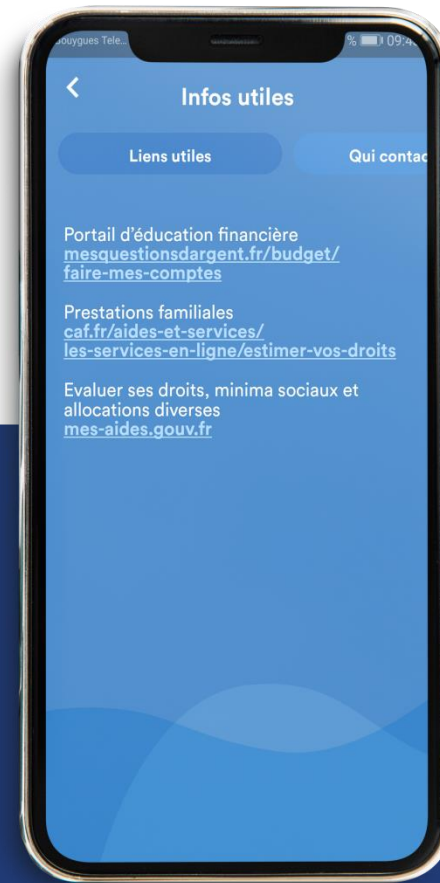
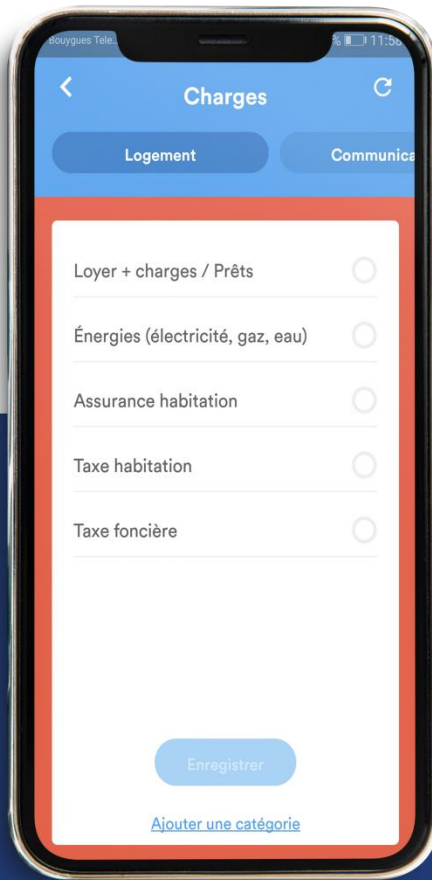
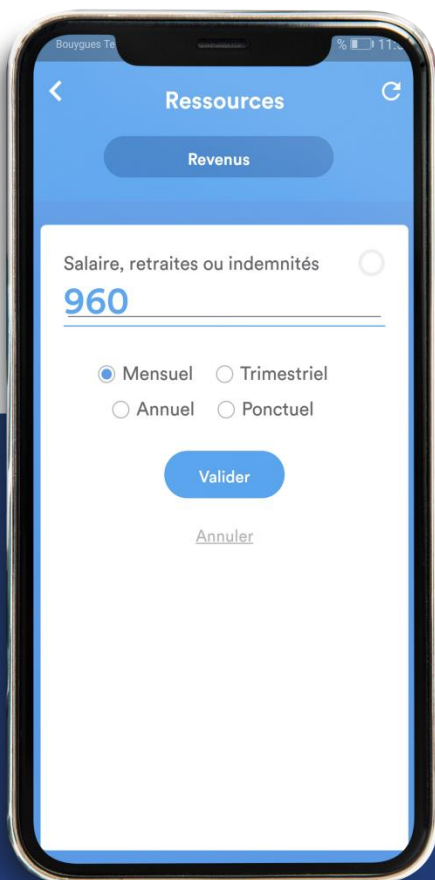
C'est le moyen idéal pour enrichir ses connaissances **budgétaires** et **financières**.

Comme pour [le jeu](#), chaque catégorie d'âge retrouve ses exercices !

Il est téléchargeable gratuitement sur le portail [Mes questions d'argent](#)



Application Pilote Budget



TOUS PUBLICS

Application

COMMANDE
VOCALE



PRENEZ LE CONTRÔLE
DE VOTRE
PORTE-MONNAIE
AVEC

Pilote Dépenses



DISPONIBLE SUR
Google Play



DISPONIBLE SUR
App Store

GRATUITE

En savoir plus

Ressources externes



www.mesquestiondargent.fr

www.particuliers.banque-france.fr

www.citeco.fr

www.abc-economie.banque-france.fr

Nous suivre sur les réseaux sociaux :



[@Educfi_BDF](https://twitter.com/Educfi_BDF)



[@Educfi](https://www.facebook.com/Educfi)



[Educfi Banque de france](https://www.youtube.com/EducfiBanqueFrance)

Contact

educfi@banque-france.fr

Une adresse TSA généralisée

Depuis le **1^{er} juin 2019**, l'adresse TSA est générale pour tous les **dossiers** et **courriers** liés au **surendettement**.



Banque de France
Surendettement

TSA 41217

75035 PARIS CEDEX 01

LA BANQUE DE FRANCE A VOTRE SERVICE :

UN CORRESPONDANT INCLUSION FINANCIÈRE (CORIF)

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

- Pour toute question ou de besoin de contact sur des cas individuels relatifs à :
 - La procédure de surendettement
 - La procédure de droit au compte
 - Les fichiers d'incidents
 - Le plafonnement des frais bancaires ou l'offre clientèle fragile
 - Les questions de réglementation bancaire ou d'assurance
 - Le microcrédit



Contactez le
**CORRESPONDANT
INCLUSION
FINANCIÈRE**
de votre
département



PAR COURRIEL
corifXX@banque-france.fr
(XX : n° du département)



3414 dites « CORIF »
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
Prix d'un appel local

Retrouvez ces informations sur notre site Internet : www.banque-france.fr (Espace particuliers)